

Voici le n°100 de notre lettre hebdomadaire !

Allocation versée aux lycéens professionnels en janvier 2024

Promise par le Président de la République et annoncée dans le cadre de la réforme du lycée professionnel, l'allocation à l'intention des lycéens professionnels sera versée en **janvier 2024**. Elle a pour objectif de valoriser leurs périodes de formation réalisées en entreprise.

Le SYNEP CFE-CGC vous informe donc que les dispositions du décret qui instaure cette allocation financière entrent en vigueur le 1er septembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047963959>

Qui peut y prétendre ?

Les élèves des lycées professionnels et ceux inscrits en CAP.

Comment l'obtenir ?

Il faut avoir signé une convention de stage avec l'organisme qui accueille les élèves pendant leurs périodes de formation en milieu professionnel, obligatoire dans ces cursus

Quel est le montant de cette allocation ?

Il varie en fonction du type de formation et du niveau d'enseignement. Concrètement, cette somme sera calculée en fonction du nombre de jours de période de formation que le lycéen a effectivement réalisés, multiplié par un forfait journalier correspondant au diplôme et à l'année de formation. Celui-ci varie de 10 à 20 euros par jour. Pour chaque formation et chaque niveau d'enseignement, un plafond à ne pas dépasser est également fixé pour cette nouvelle allocation.

Le SYNEP CFE-CGC s'est déjà exprimé quant à cette promesse. En effet, les lycéens seront gratifiés de 50 à 100 euros par semaine de stage en entreprise : mais l'indemnité (servant uniquement à appâter ces lycéens, faute de mieux !) est prise en charge par l'état et non par l'entreprise, ce qui prouve bien dans une logique économique que ces jeunes ne sont pas « rentables » et s'avèrent trop jeunes pour l'utilisation de machines-outils, par exemple. Pour les entreprises, ces élèves seront plus souvent de la main d'œuvre gratuite plutôt que des jeunes pour qui l'entrepreneur devra libérer du temps de travail de ses propres salariés pour les former.

* *

Élections professionnelles

Association Saint Yves (UCO) – ANGERS (49)

L'intersyndicale CFE-CGC / CFTC est majoritaire par rapport à la CFDT avec une représentativité de 52,28% et 8 élus titulaires sur 15

Bruno Deutsch poursuit son mandat de délégué syndical.

EM Lyon Business School - ECULLY (69)

L'intersyndicale CFDT / CFTC / FO / CFE-CGC est représentative à 100%

Isabelle Rousset poursuit son mandat de déléguée syndicale.

Voici le n°100 de notre lettre hebdomadaire !

Ou comment vous faire croire que vos avis ont de l'importance !

Si vous avez eu la curiosité de vous connecter à votre boîte courriels académique en plein cœur des vacances de la Toussaint, vous avez certainement pris connaissance du message de Monsieur GEFFRAY, le directeur général de l'enseignement scolaire.

En effet, ce dernier invite les professeurs à répondre à un questionnaire (anonyme) jusqu'au 20 novembre, afin de faire valoir leur avis de professionnels et formuler des propositions à la suite du constat établi, par Monsieur ATTAL, de l'effondrement du niveau de nos élèves dans les matières « fondamentales ».

Au SYNEP CFE-CGC, nous avons pris connaissance de ces questions et force est de constater que si nos avis doivent compter dans cette mission de « l'exigence des savoirs », on se demande quels seront leur poids ! En effet, sur ce questionnaire constitué de quelques pages, seuls 3 petits encarts (avec un nombre maximum de caractères) sont proposés afin de pouvoir nous exprimer librement.

En revanche, la 2ème page a particulièrement attiré notre attention car les questions portent sur l'autorité du professeur et le questionnaire cherche notamment à savoir si depuis la rentrée scolaire, il nous est déjà arrivé de ressentir « une remise en cause de notre autorité comme professeur » et « quel élément serait le plus de nature à renforcer l'autorité des professeurs ». Il s'agit ici seulement de classer, selon nos priorités, les réponses proposées.

Nonobstant le fait que nous ne voyons pas vraiment le lien entre l'effondrement de la baisse constatée du niveau de nos élèves et notre « autorité », nous ne voyons pas non plus comment un rapport de ce type (qui sera rendu publique fin novembre 2023, soit après une analyse de 10 jours, quelle diligence !) fera progresser lesdits élèves.

Le SYNEP CFE-CGC déplore qu'il faille une fois de plus une énième mission pour faire un constat que nous pointons du doigt depuis très longtemps : celui de la baisse du niveau mais qui, en réalité, est en grande partie dû aux classes surchargées, au manque d'enseignants et aux réformes en pagaille qui n'ont fait qu'aggraver cette baisse !

Si solliciter les enseignants pour leur demander leur avis est louable, les questions qui leur sont soumises nous interrogent fortement avec des réponses pré enregistrées. De plus, après avoir rempli ce questionnaire, il est tout à fait possible de se reconnecter et y répondre de nouveau ! **Quelle est donc la « valeur » de ce questionnaire, hormis faire croire aux enseignants que leurs avis ont un poids ?**

En outre, le SYNEP CFE-CGC s'insurge, entre autres choses, de voir au cœur de ces questions, une proposition d'une meilleure formation initiale et continue des professeurs afin de renforcer leur « autorité », quand on sait notamment que notre Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse ne souhaite plus que des formations aient lieu sur leur temps de travail ! Mais ça, c'est un autre débat sur lequel nous reviendrons !

Sylvie TUROWSKI

* *

Le Billet d'humeur d'Evelyne du 29 octobre 2023

« Condorcet l'a écrit : séparons l'enseignement de la politique ! »

https://www.synep.org/evelyne_2023.htm#cx bqaphatp

2/2